

M. L'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport du Bibliothécaire de l'Assemblée Législative sur l'Etat de la Bibliothèque du Parlement, lequel a été lu comme suit:—

Le Rapport du Bibliothécaire, sur l'état de la Bibliothèque du Parlement,

REPRÉSENTE RESPECTUEUSEMENT :—

Que, conformément aux exigences de la 111e règle, il est du devoir de votre Bibliothécaire de présenter un Rapport sur l'état actuel de la Bibliothèque au commencement de chaque session.

Durant le court intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière réunion du Parlement, il s'est passé bien peu de choses relativement à la Bibliothèque qui méritent une mention spéciale.

Il est cependant à propos de mentionner que la moitié de la Bibliothèque qui, par la complaisance et avec la permission des Directeurs de l'Université Laval, a été depuis plusieurs années déposée dans des chambres au premier étage de l'édifice de l'Université, a été récemment transférée à une autre partie de l'édifice.

Cet arrangement est devenu nécessaire à la suite de la destruction par le feu d'une partie du collège, désastre qui a obligé les autorités de reprendre possession des chambres qui étaient auparavant occupées par la Bibliothèque. Mais, en même temps, ces mêmes autorités eurent la générosité de nous offrir un appartement spacieux à l'étage supérieur de l'édifice qui pût contenir tous les livres.

Avant d'accepter cette offre, nous essayâmes d'obtenir un local dans le voisinage qui fut d'un accès plus facile, mais il nous fut impossible d'en trouver dans aucune partie de la cité. Nous acceptâmes en conséquence l'appartement qui nous était offert au cinquième étage de l'Université, et les livres y furent immédiatement transportés sans perte ou dommage. Votre Bibliothécaire désire témoigner ici combien nous devons être reconnaissants envers les Directeurs de l'Université Laval pour avoir continué de nous permettre de faire usage d'une si grande partie de leur édifice pour y placer les livres de notre Bibliothèque.

Dépoussiérez la dernière session, il a été ajouté peu de livres à la Bibliothèque, faute de fonds pour en acheter. Le dernier octroi en faveur de la Bibliothèque a été fait durant la session de 1864, et il a été entièrement et duement dépensé. Votre Bibliothécaire, cependant, s'attend de recevoir d'un jour à l'autre une petite boîte de livres venant de Londres, qui ont été mandés peu de temps avant l'ouverture de la présente session.

Une liste des dons reçus et des ouvrages présentés en vertu de la loi concernant le droit de propriété littéraire est ci-annexée.

Le nombre des livres de la Bibliothèque peut être estimé maintenant à 55,000.

Le tout respectueusement soumis.

Bibliothèque du Parlement, 8 Août 1865.

ALPHIEUS TODD,
Bibliothécaire, Assemblée Législative.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT DEPUIS LE 19 JANVIER 1865.

Par Son Excellence le Gouverneur-Général.

British and Foreign State Papers, vols. 35 to 41.

United States Coast Survey, for 1862.

Par le Département de l'Intérieur, Washington.

Documents du Congrès pour les années 1855-6, 1856-7, 1857-8, 1859-60, 1860-1, 1861-2, et 1862-3, pour compléter (en partie) la série qui se trouve déjà à la Bibliothèque, 115 vols.

Par le Département du Trésor, Washington.

Reports on Commerce and Navigation, 1857-8, et 1862. Reports on Finance, 1864. Reports on Foreign and Domestic Commerce, 1864. (cinq exemplaires.)

Par le Consul Américain à Québec.

Diplomatic Correspondence of United States, for 1864, 2 vols.

Par l'Etat du Minnesota.

House and Senate Journals, for 1864, 2 vols.

Par l'Etat de Pennsylvanie.

State Law Reports, vols. 40 et 42, 46 et 47.